



Procès-verbal de la réunion du conseil Le 25 février 2026 à 18 h

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse le 25 février 2026.

OUVERTURE DE LA RÉUNION - 18 h

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 18 h en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :

Shelley Jensen, directrice générale
Nadine Vielfaure, agente législative
Hadiseh Bajelan, agente de développement

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-66

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 25 février 2026 soit adopté tel qu'il a été distribué.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-67

conseiller Waczko

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 février 2026 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE

FINANCES

Liste des chèques

2026-68

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20260065 à 20260077 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202600169 à 202600218 (inclusivement) pour la somme de 113 081,82 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX – aucun.

AFFAIRES EN COURS - aucune.

AVIS DE MOTION/PÉTITIONS - aucun.

PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS

Procès-verbal de la réunion du comité plénier - 17 février 2026

2026-69

conseiller Eros

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité plénier du 17 février 2026 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE

DÉLÉGATION(S) - aucune.

AUDIENCES - 18 h 30

Reporté à l'heure prévue pour les audiences.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES - aucun.

ARRÊTÉS - aucun.

AFFAIRES NOUVELLES

Chemin Seine - projet intermunicipal d'asphaltage

2026-70

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE l'asphaltage du chemin Seine à partir du chemin Traverse vers l'est avait été proposé pour 2026;

ATTENDU QUE les délibérations budgétaires de la M. R. de Sainte-Anne pour 2026 ont jugé ce projet financièrement irréalisable;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil refuse de financer le projet intermunicipal d'asphaltage du chemin Seine.

ADOPTÉE

Congrès du printemps de l'AMM

Reçu à titre d'information.

Demande de parrainage pour le Gala de l'hôpital Sainte-Anne 2026

Renvoyé aux délibérations sur les subventions.

M. R. de Ritchot - invitation - foire d'affaires ElevateMB

Reçu à titre d'information.

Politique de financement interdépartemental - barème des taux 2026

Reportée.

Plan stratégique du développement économique municipal 2026-2030

Reportée.

Programme Citoyens en patrouille

2026-71

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la tenue d'une journée portes ouvertes communautaire afin d'informer et de recruter des bénévoles pour un éventuel programme de Citoyens en patrouille (PCEP) dans la M. R. de Sainte-Anne, les coûts de la journée portes ouvertes étant pris en charge par le budget de fonctionnement des services de protection;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE tout financement des activités du PCEP, s'il est mis en place dans la municipalité en 2026, sera pris en charge par le budget des subventions municipales.

ADOPTÉE

Tourisme CDEM - Cinéma sous les étoiles

La direction répondra.

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

Entente de mise en valeur - lotissement n° 4175-25-9141 - Oakview Turkey Farms

2026-72

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

ATTENDU QUE le conseil a examiné le dossier de lotissement n° 4175-25-9141, qui propose de lotir le lot 2, plan 74781 BTFW, certificat de titre 3346931/1 (42,23 acres), créant la parcelle proposée A (±8,67 acres – ferme) et consolidant la parcelle proposée B (±85,95 acres – terres agricoles) avec le lot 1, plan 64631 BTFW, certificat de titre 3002161/1 (52,40 acres), et qui a été approuvée sous condition par la résolution n° 2025-390;

ATTENDU QUE l'une des conditions d'approbation exige que le propriétaire conclue une entente de mise en valeur qui sera enregistrée sur le titre de propriété, confirmant qu'aucun autre lotissement (création de nouveaux lots) ne sera autorisé sur la région prévue;

ATTENDU QUE l'entente de mise en valeur a été rédigée conformément aux conditions d'approbation et a été signée par le promoteur;

IL EST RÉSOLU QUE l'entente de mise en valeur pour le dossier de lotissement n° 4175-25-9141 soit approuvée telle quelle;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

2026-73

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 10 points suivants, soit adopté tel que distribué :

AMM - correspondance diverse

FCM - correspondance diverse

AMBM - CDEM - correspondance diverse

Long Term & Continuing Care Association of Manitoba - demande d'adhésion

District hydrographique Seine-Rat-Roseau - procès-verbal

Climate West - bulletin d'information de février

Mise à jour des membres MMA et ressources électorales

Province du Manitoba - divers bulletins médias

Service canadien de la faune - projet de modification de la *Loi sur les espèces en péril*
divers articles de presse

ADOPTÉE

À 18 h 15, l'agente de développement Hadiseh Bajelan quitte la réunion.

HUIS CLOS

2026-74

conseiller Ingles

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende la séance afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 18 h 15, pour discuter des questions relatives à l'application des règlements municipaux et des questions qui en sont à l'étape préliminaire de discussion en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉE

FIN DU HUIS CLOS

2026-75

conseiller Sarrasin

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 18 h 29 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.

ADOPTÉE

À 18 h 29, l'agente de développement Hadiseh Bajelan s'est jointe à la réunion.

AUDIENCES - 18 h 30

La directrice générale a examiné les procédures relatives aux audiences publiques et a confirmé que les exigences d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées pour toutes les audiences inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 25 février 2026.

Ordre de dérogation n° 01-26 - lotissement n° 4175-25-9078 - largeur du site - Réal Côté

2026-76

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette séance ordinaire et passe à l'audience publique concernant l'ordre de dérogation n° 01-25 visant à réduire la largeur minimale requise du site de 1 000 pieds à 777,50 pieds pour le projet de lot 2, comme condition du lotissement n° 4175-25-9078, approuvé par la résolution n° 2025-316, situé au 43019, RPS 210; RL 3-AN-3625, dans des zones Agricole usages mixtes et Agricole, à 18 h 30.

ADOPTÉE

Le demandeur, Réal Côté, n'était pas présent.

Aucune présentation n'a été reçue de la part du public.

FIN DE L'AUDIENCE - OD n° 01-26 - LT n° 4175-25-9078 - largeur du site - Réal Côté

2026-77

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'ordre de dérogation n° 01-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 35.

ADOPTÉE

Ordre de dérogation n° 02-26 - lotissement n° 4175-25-9138 - marge de recul de cour avant - Bellerive

2026-78

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette séance ordinaire et passe à l'audience publique concernant l'ordre de dérogation n° 02-25 visant à réduire la marge de recul de cour avant requise pour un atelier existant sur le projet de lot 5 de 100 pieds à 35,70 pieds comme condition du lotissement n° 4175-25-9138, approuvé par la résolution n° 2025-406, situé au 39109, chemin Dawson, NE 15-8-7E dans une zone Résidentielle rurale, à 18 h 35.

ADOPTÉE

Le demandeur, Roger Bellerive, n'était pas présent.

Aucune présentation n'a été reçue de la part du public.

CLÔTURE DE L'AUDIENCE - OD n° 02-25 - LT n° 4175-25-9138 - marge de recul de cour avant - Bellerive

2026-79

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'ordre de dérogation n° 02-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 36.

ADOPTÉE

Ordre de dérogation n° 03-26 - marge de recul de la cour avant - Caleb Klunk

2026-80

conseiller Sarrasin

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette séance ordinaire et passe à l'audience publique concernant l'ordre de dérogation n° 03-26 visant à modifier les exigences minimales en matière de marge de recul avant pour une entreprise de béton volumétrique comme suit :

a) de 125 pieds à 50 pieds pour la station de pompage;

b) de 125 pieds à 95 pieds pour un silo;

sur la propriété située au SO 2-8-6E, dans une zone Commerciale routière, à 18 h 37.

ADOPTÉE

Le demandeur, Caleb Klunk, était présent pour répondre aux questions.

Un courriel de Kevin Medeiros, directeur des opérations, a été reçu, indiquant qu'un accord d'entretien des routes devrait être inclus dans le permis, avec la possibilité de modifier l'accord si l'entreprise développe sa flotte au-delà de deux (2) camions.

Mary Ann Jurkiw fait une présentation pour s'opposer à la proposition.

Aucun autre membre du public n'a fait de présentation concernant la proposition.

FIN DE L'AUDIENCE - OD n° 03-26 - marge de recul en cour avant - Caleb Klunk

2026-81

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'ordre de dérogation n° 03-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 49.

ADOPTÉE

Usage conditionnel n° 03-26 - maison de plain-pied d'occasion - Janet Reimer

2026-82

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'usage conditionnel n° 03-26 afin d'autoriser l'usage d'une maison de plain-pied d'occasion comme habitation unifamiliale, au 35171, chemin Two Mile; RL 8-AN-3625, dans une zone Agricole/Agricole usages mixtes, à 18 h 50.

ADOPTÉE

La demanderesse, Janet Reimer, a présenté un exposé à l'appui de la proposition.

Un courriel de Kevin Medeiros, directeur des opérations, a été reçu, indiquant qu'il n'a aucune objection à la demande proposée.

Aucun autre membre du public n'a fait de présentation concernant la proposition.

FIN DE L'AUDIENCE - UC n° 03-26 - maison de plain-pied d'occasion - Janet Reimer

2026-83

conseiller Stolwyk

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'usage conditionnel n° 03-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 52.

Usage conditionnel n° 04-26 - industrie à domicile - Cole Manning

2026-84

conseiller Sarrasin

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'usage conditionnel n° 04-26 pour permettre une industrie à domicile pour la production d'habitations prêtes à déplacer, au 42145, chemin 40E, NO 2-8-7E, dans une zone Naturel rural, à 18 h 52.

ADOPTÉE

Le demandeur, Cole Manning, a fait une présentation en faveur de la proposition.

Un courriel de Kevin Medeiros, directeur des opérations, a été reçu, indiquant qu'un accord d'utilisation et d'entretien des routes serait nécessaire en raison du transport anticipé des habitations prêtes à déplacer et du trafic de livraison. L'accord doit préciser le sens de la circulation, en identifiant l'itinéraire le plus court à partir des RPS. Il a été noté que le trajet de 1,5 mile vers le nord jusqu'à la RPS 207 est le plus court et qu'il limiterait les livraisons pendant les périodes de restriction routière, car la RPS 207 est restreinte par le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Manitoba (MTI).

Un courriel de Chris Wilkins, chef des pompiers, a été reçu, indiquant qu'il n'y avait pas de problème avec la demande proposée.

Aucun autre membre du public n'a fait de présentation concernant la proposition.

FIN DE L'AUDIENCE - UC n° 04-26 - industrie à domicile - Cole Manning

2026-85

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'usage conditionnel n° 04-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 54.

ADOPTÉE

Usage conditionnel n° 05-26 - maison mobile d'occasion - Marc Pelletier

2026-86

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'usage conditionnel n° 05-26 afin d'autoriser le placement d'une maison mobile d'occasion sur le site comme logement unifamilial, au 44040, chemin 41N, NO 28-7-8E, dans une zone Naturel rural, à 18 h 56.

ADOPTÉE

Le demandeur, Marc Pelletier, n'était pas présent.

Un courriel de Kevin Medeiros, directeur des opérations, a été reçu, indiquant qu'il n'a aucune objection à la demande proposée.

Un courriel de Chris Wilkins, chef des pompiers, a été reçu, indiquant qu'il n'y avait pas de problème avec la demande proposée.

Aucune présentation n'a été reçue de la part du public.

FIN DE L'AUDIENCE - UC n° 05-26 - maison mobile d'occasion - Marc Pelletier

2026-87

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'usage conditionnel n° 05-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 57.

ADOPTÉE

Décision d'audience - OD n° 01-26 - LT n° 4175-25-9078 - largeur du site - Réal Côté

2026-88

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre de dérogation n° 01-26 visant à modifier la largeur minimale du site de 1 000 pieds à 777,50 pieds pour le projet de lot 2 comme condition du dossier de lotissement n° 4175-25-9078, approuvé par la résolution n° 2025-316, situé au 43019 RPS 210; RL 3-AN-3625, dans une zone Agricole usages mixtes et Agricole;

IL EST RÉSOLU d'approuver l'ordre de dérogation n° 01-26.

ADOPTÉE

Décision d'audience - OD n° 02-26 - LT n° 4175-25-9138 - marge de recul de cour avant - Bellerive

2026-89

conseiller Ingles

conseillère Normandeau

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre de dérogation n° 02-26 visant à modifier la marge de recul de la cour avant minimale requise pour l'atelier existant sur le projet de lot n° 5 de 100 pieds à 35,70 pieds comme condition du dossier de lotissement n° 4175-25-9138, approuvé par la résolution n° 2025-406, situé à 39109, chemin Dawson; NE 15-8-7E, dans une zone Résidentielle rurale;

IL EST RÉSOLU d'approuver l'ordre de dérogation n° 02-26.

ADOPTÉE

Décision d'audience - OD n° 03-26 - marge de recul en cour avant - Caleb Klunk

2026-90

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue concernant l'ordre de dérogation n° 03-26 visant à modifier les exigences minimales en matière de marge de recul avant pour une entreprise de béton volumétrique comme suit :

- a) de 125 pieds à 50 pieds pour la station de pompage;
- b) de 125 pieds à 95 pieds pour un silo;

sur une propriété située au SO 2-8-6E, dans une zone Commercial routier;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'ordre de dérogation n° 03-26 soit approuvé sous réserve des conditions suivantes :

1. Que le demandeur reconnaisse que tout changement dans le volume ou l'intensité d'usage non identifié dans la présente demande peut nécessiter une nouvelle demande et l'approbation de la municipalité;

2. Que le demandeur obtienne toutes les autorisations et tous les permis fédéraux, provinciaux et municipaux requis;
3. Que le demandeur soit responsable du paiement de tous les frais et coûts associés à la présente demande, y compris les frais juridiques ou techniques engagés par la municipalité;
4. Qu'une entente de mise en valeur soit conclue pour traiter, entre autres, de la réduction de la poussière, de l'entretien des routes, de l'éclairage directionnel et des heures d'ouverture.

ADOPTÉE

Décision d'audience - UC n° 03-26 - maison de plain-pied d'occasion - Janet Reimer

2026-91

conseiller Stolwyk

conseiller Sarrasin

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue concernant l'usage conditionnel n° 03-26 afin d'autoriser l'usage d'une maison de plain-pied d'occasion comme habitation unifamiliale, au 35171, chemin Two Mile; RL 8-AN-3625, dans une zone Agricole/Agricole usages mixtes;
IL EST DONC RÉSOLU QUE l'ordre d'usage conditionnel n° 03-26 soit approuvé sous réserve des conditions suivantes :

1. Le demandeur est responsable d'obtenir tous les approbations, permis ou autorisations requis auprès des autorités fédérales, provinciales et municipales.
2. Le demandeur doit s'assurer que le logement soit situé et conçu de manière à ce que l'allée offre un accès raisonnable et sûr aux véhicules et aux services d'urgence.

ADOPTÉE

Décision d'audience - UC n° 04-26 - industrie à domicile - Cole Manning

2026-92

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'usage conditionnel n° 04-26 pour permettre une industrie à domicile pour la production d'habitations prêtes à déplacer, au 42145, chemin 40E, NO 2-8-7E, dans une zone Naturel rural;
IL EST RÉSOLU QUE l'ordre d'usage conditionnel n° 04-26 soit approuvé sous réserve des conditions suivantes :

1. Que le demandeur conclue une entente de mise en valeur avec la M. R. de Sainte-Anne, qui sera inscrit au titre de propriété, et qui traitera notamment des points suivants :
 - a. Soumission d'une carte proposant l'itinéraire des camions, indiquant le sens de circulation et la connexion à la route provinciale la plus proche;
 - b. Respect de toutes les restrictions routières imposées par les municipalités et par le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Manitoba (MTI);
 - c. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h;
 - d. Que le nombre total d'employés non résidents engagés par le demandeur dans toutes les activités commerciales exercées par celui-ci sur le site ne dépasse à aucun moment cinq (5) personnes;
 - e. Exigences en matière de clôture, si la municipalité l'exige;
 - f. Entretien et nettoyage du site à la satisfaction de la municipalité;
 - g. Limitation de l'usage approuvé strictement à la fabrication d'habitations prêtes à déplacer, comme présenté lors de l'audience publique, toute expansion ou modification importante de l'usage nécessitant l'approbation supplémentaire du conseil.
 - h. Usage et entretien des routes.
2. Que le demandeur obtienne toutes les autorisations et tous les permis fédéraux, provinciaux et municipaux requis avant le début des opérations.
3. Que le demandeur soit responsable du paiement de tous les frais et coûts associés à cette demande, y compris les frais juridiques ou techniques engagés par la municipalité.

ADOPTÉE

Décision d'audience - UC n° 05-25 - maison mobile d'occasion - Marc Pelletier

2026-93

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue concernant l'usage conditionnel n° 05-26 afin de permettre l'usage d'une maison mobile d'occasion comme habitation unifamiliale, au 44040, route 41N, NO 28-7-8E, dans une zone Naturel rural;

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre d'usage conditionnel n° 05-26 soit approuvée sous réserve des conditions suivantes :

1. Le demandeur est responsable d'obtenir tous les approbations, permis ou autorisations requis auprès des autorités fédérales, provinciales et municipales.
2. Le demandeur doit s'assurer que le logement soit situé et conçu de manière à ce que l'allée offre un accès raisonnable et sûr aux véhicules et aux services d'urgence.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-94

conseillère Normandeau

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 19 h 06.

ADOPTÉE

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)

Réunion ordinaire de journée

Le 11 mars 2026 à 9 h 10

Réunion ordinaire de soirée

Le 25 mars 2026 à 18 h

Original signé par :

Original signé par :

Richard Pelletier
préfet

Shelley Jensen, CMMA
directrice générale